

CHAPITRE III

TRAUMATISME OBSTÉTRICAL ET ANOXIE DU NOUVEAU-NÉ

Chez le nouveau-né, traumatisme obstétrical et anoxie vont souvent de pair. Leur étude dans un même chapitre se justifie, car, habituellement, l'anoxie est la conséquence du traumatisme. Ce dernier doit être pris dans son sens le plus large, et comme le dit M. Lelong : « Le nouveau-né, même normal, est un être commotionné et doit être considéré comme tel. »

C'est dire qu'à côté de circonstances évidentes, où le traumatisme entraîne des lésions osseuses, nerveuses ou vasculaires, il y a des accouchements spontanés qui, surtout chez le prématuré, le débile et le taré, peuvent s'accompagner d'un traumatisme très léger certes, mais suffisant pour entraîner de graves conséquences.

Dans une première partie, nous étudierons l'anoxie du nouveau-né et son traitement; dans la deuxième partie, nous envisagerons les lésions traumatiques proprement dites.

I. ANOXIE DU NOUVEAU-NÉ

Anoxie veut dire étymologiquement privation d'oxygène. Cette carence entraîne chez le fœtus et le nouveau-né des conséquences physio-pathologiques graves, pouvant, si le phénomène se prolonge, aboutir à des lésions anatomo-pathologiques constituées dans tous les viscères par de la congestion avec suffusions hémorragiques.